

Nouveau régime forestier: Québec ira de l'avant d'ici la fin de 2008

QUEBEC — Sur le fond, Québec garde le cap sur sa refonte du régime forestier annoncée en février, mais son livre vert subira plusieurs modifications, pour éviter la grogne des régions et de l'industrie.

Selon ce qu'a appris La Presse Canadienne, le projet de loi du ministre des Ressources naturelles, Claude Béchar, contiendra plusieurs éléments absents du livre vert, tout en respectant ses grandes orientations.

Les consultations menées au cours des deux derniers mois sur le livre vert ont permis au milieu d'exprimer ses doléances et au ministre de peaufiner son projet de réforme.

M. Béchar veut que son projet de loi, qui sera déposé en juin, soit adopté avant la fin de l'année, après des consultations menées à l'automne.

Pour l'essentiel, trois aspects du futur régime forestier qui faisaient tiquer l'industrie ou les intervenants en régions seront bonifiés et précisés dans le projet de loi.

Toute la question de la décentralisation de la gestion forestière, un des grands axes de la refonte, sera précisée, comme le sera le modèle de "Bourse de la forêt" et le statut juridique du droit de premier preneur offert aux industriels.

Le processus de régionalisation de la gestion forestière se fera "à la carte", a tranché, lors d'une entrevue à La Presse Canadienne, M. Béchar, qui dit ne pas craindre les chicanes de clocher qui résulteront de cette approche.

Le problème vient du fait que certaines régions veulent gérer les activités reliées aux travaux sylvicoles, mais d'autres se font tirer l'oreille.

Le modèle variera donc d'une région à l'autre, selon la volonté des élus et intervenants locaux.

Il est donc impossible de dire, pour l'instant, quelle instance, Municipalité régionale de comté ou Conférence régionale des élus, par exemple, sera responsable du dossier.

En cas de mésentente, en tant que fiduciaire de la ressource, le ministre se réservera un "droit d'arbitrage", car "un moment donné, faut que ça finisse".

"Je l'ai dit et je le redis: le système forestier va être décentralisé, a tranché le ministre. Alors la balle est un peu dans le camp des régions."

Une fois en vigueur, le nouveau régime forestier fera en sorte que les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (les CAAF), en place depuis 1986, seront remplacés d'ici à cinq ans par un droit d'achat, ou droit de premier preneur, consenti aux industriels.

Québec offrira aux entreprises qui détiennent un CAAF le privilège d'acheter en priorité, au prix du marché, l'équivalent de 75 pour cent du volume de bois auquel elles ont accès actuellement.

L'industrie a exprimé beaucoup d'interrogation quant au statut juridique de ce "droit de premier preneur", et le ministre s'engage à clarifier les choses dans son projet de loi.

L'autre 25 pour cent fera l'objet d'une vente aux enchères, sur une sorte de Bourse de la forêt. On veut ainsi que le bois soit vendu à sa valeur réelle.

"Sur le fonctionnement (de cette bourse), il reste beaucoup, beaucoup, encore, de travail à faire", a admis le ministre, à la recherche du modèle à privilégier.

Avec cette bourse, Québec introduit donc une notion de concurrence en ce qui a trait à l'approvisionnement en matière ligneuse et vise à assurer une utilisation optimale de la ressource.

Les entreprises qui n'auront pas récolté les volumes de bois acquis devront remettre ce bois sur le marché et le rendre accessible aux autres.

M. Béchard dit vouloir faire de l'industrie forestière québécoise celle qui sera la plus compétitive au Canada.

Une rente annuelle versée par les industriels à l'Etat remplacera le système de redevances actuellement en place.

Avec sa nouvelle politique, Québec créera trois zones forestières distinctes: les aires protégées exclusivement dédiées à la conservation, les zones d'aménagement écosystémique à vocations multiples et les zones de sylviculture intensive.

Une des demandes du Conseil de l'industrie forestière consistait à obtenir des études d'impact des changements annoncés.

Mais le ministre attend de préciser le contenu de son projet de loi avant de donner suite à cette requête.

Au total, quelque 2000 personnes ont participé à la consultation, qui a fait l'objet de 444 mémoires. ([La Presse Canadienne](#))

Concours d'implication citoyenne

Sandra McNeil, de la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, avise les jeunes de 18 à 35 ans que le concours d'implication citoyenne Je prends ma place revient cette année. Le concours reconnaît, valorise, promeut et récompense les jeunes se distinguant par leur engagement bénévole. Le gagnant régional mérite un voyage d'une semaine en France, avec les gagnants des autres régions du Québec. En 2007, l'honneur était revenu à Bianka Lévesque, de Sainte-Anne-des-Monts, dont les efforts avaient mené à la relance de la Ligue d'improvisation des Chic-Chocs. On peut avoir plus d'information au 1 800 463-6178, poste 9, ou à l'adresse sandra.mcneil@portailjeunes.se.ca. ([Le Soleil](#))

Acériculture - Une récolte désastreuse

La récolte est terminée pour les producteurs de sirop d'érable. Les températures trop chaudes et les érables qui se sont mis à couler tardivement font en sorte que la saison des sucres n'aura duré que deux semaines en moyenne.

Les réserves étaient déjà à sec et la récolte de cette année est mince. « On savait cette année que tout le sirop d'érable que les producteurs pouvaient produire, il n'y avait pas de réserves. On avait le vent dans les voiles au niveau des marchés. On avait observé des croissances de 10 % à 12 % en 2007. Donc, on savait que peu importe la récolte, tout le sirop d'érable serait vendu, commercialisé et à bon prix », explique le directeur de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, Charles-Félix Ross.

Selon M. Ross, les producteurs misaient sur une bonne saison pour répondre à la demande. « Tout était en place pour produire suffisamment de sirop d'érable pour répondre à la demande. C'est vraiment Dame Nature qui nous a joué un tour. En 25 ans, il n'y avait jamais eu plus de deux années consécutives avec un rendement inférieur à deux livres l'entaille. C'est notre quatrième année consécutive », souligne-t-il.

Le directeur de la fédération indique qu'il manque environ entre 20 et 30 millions de livres de sirop d'érable, soit près de 40 % d'une récolte normale. Il précise toutefois que la très bonne production américaine devrait compenser ce manque. (Radio-Canada)

Pourvoirie autochtone - Résistance en Haute-Gaspésie

La Haute-Gaspésie maintient un refus catégoriquement à la création d'une pourvoirie autochtone dans les Chic-Chocs.

Le député péquiste de Matane, Pascal Bérubé, a joint vendredi sa voix à celles des opposants au projet. Le député ne voit aucun avantage à céder un territoire de chasse aux autochtones. « Pour la création hypothétique d'une vingtaine d'emplois, on vient chambarder toute la vie sociale et collective de la Haute-Gaspésie », déclare le député.

Les élus et les gens d'affaires rejettent en bloc les propositions du modérateur Rémy Bujold, nommé par Québec. Le rapport révisé pourtant à la baisse la superficie de la pourvoirie pour la fixer à 229 kilomètres carrés.

Les nouvelles limites de la pourvoirie proposées par M.Bujold sont inacceptables, maintient le préfet de la MRC Magella Émond. Les maires de la Haute-Gaspésie refusent de morceler la réserve des Chic-Chocs où s'étendrait la partie nord de la pourvoirie.

Laurent Mimeault, de l'Association chasse et pêche de Mont-Louis, craint, comme plusieurs chasseurs, qu'il s'agisse d'un précédent important. Les chasseurs pourraient continuer à fréquenter la pourvoirie, mais devraient déboursier 400 \$. M. Mimeault juge cette somme exorbitante. L'accès gratuit des chasseurs aux terres publiques pourrait disparaître complètement, croit-il.

La question économique inquiète d'ailleurs la Chambre de commerce de la Haute-Gaspésie qui appréhende une diminution du nombre de chasseurs avec l'imposition de droits d'accès. « Les chasseurs investissent beaucoup dans des boutiques spécialisées, dans des épicerie lorsqu'ils

vont préparer leur camp de chasse. C'est déshabiller Jacques pour habiller Jean », déclare un commerçant.

Les maires vont même jusqu'à dire que l'arrivée des autochtones de la baie des Chaleurs dans cette portion du territoire pourrait nuire à la paix sociale. « On ne veut surtout pas d'une guerre de clans. Sauf que ce que j'entends quotidiennement dans le dossier me force à penser que ça pourrait être très difficile d'implanter une pourvoirie sur notre territoire », soutient le préfet.

De son côté, le ministre des Ressources naturelles, Claude Béchar, soutient qu'il cherche à obtenir un consensus autour ce projet avant de donner le feu vert. « Il ne faut pas implanter un projet comme ça, sur le dos de l'une ou l'autre des parties. À un moment donné, par exemple, il faut décider. Mais M. Bujold est en consultation », indique le ministre.

La Haute-Gaspésie souhaite la formation d'un front régional en collaboration avec la Conférence régionale des élus pour faire avorter le projet. Des actions légales pourraient même être entreprises si le gouvernement donne son aval aux Micmacs. (Radio-Canada)

Pourvoirie autochtone, un enjeu électoral...

Le député de Matane, Pascal Bérubé, réagissait vendredi matin à Ste-Anne-des-Monts sur le dépôt du rapport de Rémi Bujold sur la pourvoirie autochtone de la communauté de Gesgapegiag.

Le député péquiste condamne les modalités du rapport du facilitateur et maintient que la Gaspésie est en complet désaccord sur le projet. Il est d'ailleurs convaincu que si le Parti Libéral adopte le projet, qu'il y aura un coût élevé à payer aux prochaines élections.

" Chose certaine, si le gouvernement décide d'implanter la pourvoirie malgré l'opposition de la Haute-Gaspésie, il y aura un coût à payer. On est prêt à aller aux urnes s'il le faut sur cet enjeu en Haute-Gaspésie et ce sera une lourde hypothèque pour la prochaine candidature libérale dans le comté de Matane et voire même dans Bonaventure aussi, " avertit le député Pascal Bérubé. (CHAU-TVA)

Pec-Nord a choisi la Nouvelle-Écosse

Le projet d'élevage de pétoncles dans la baie de Tracadigash, au large de Carleton, est bel et bien mort dans l'oeuf.

L'entreprise nord-côtière Pec-Nord a décidé de ne pas concrétiser son projet de produire 6 millions de pétoncles, et ainsi, faire de la baie des Chaleurs, la prochaine étape du développement de ses activités maricoles.

Pourtant, en 2002, Pec-Nord avait réussi à passer à travers les principales étapes qui doivent mener à l'élevage de ce mollusque. D'ailleurs, l'entreprise avait obtenu un bail d'aquaculture qui lui permettait d'installer ses équipements et de lancer ses opérations au large de Carleton.

Entre temps, l'entreprise a plutôt opté pour la Nouvelle-Écosse pour concrétiser ses projets de développement. Le directeur de la recherche pour Pec-Nord, Jean Côté, explique que les conditions climatiques de cette province rencontraient davantage les besoins de l'entreprise.

Ainsi, Pec-Nord peut réussir à approvisionner ses clients pendant toute l'année.

En 2002, Pec-Nord prévoyait que son implantation aurait créé une quarantaine d'emplois localement. L'entreprise met sur le marché de 8 à 10 mille kilogrammes de pétoncles frais par année. (CIEU-FM)

Livres en fête!

L'événement littéraire Livres en fête! s'est terminé hier en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Même s'il est tôt pour en faire le bilan, le succès de plusieurs activités est indéniable, comme la tournée dans les écoles de Toupie et Binou, de l'émission du même nom de Télé-Québec. Les huit arrêts dans les six MRC du territoire ont rejoint près de 2000 jeunes, surtout ceux de trois à cinq ans, chez qui Toupie et Binou veulent rendre la lecture accessible et amusante. Le directeur de la division Régions, partenariats et affaires internationales à Télé-Québec, Claude Plante, donne un appui enthousiaste à Livres en fête!, vantant sa programmation éclatée, qui permet «d'aller là où la culture est», une approche facilitant sa diffusion sur un grand territoire. La tournée de M. Plante dans la région s'est étendue au-delà des spectacles de Toupie et Binou. Livres en fête! jouit et jouira, dit-il, d'une belle visibilité à Télé-Québec, comme d'autres événements culturels régionaux. Les enfants présents au spectacle de Nouvelle ont tous voulu se faire photographier avec les personnages de l'émission. (Le Soleil)

Prix de consolation?

Steeve Leblanc estime que c'est la controverse entourant sa candidature qui l'a empêché d'accéder au Conseil permanent de la jeunesse.

La composition du nouveau conseil, déterminée par les membres sortants, a été publiée mercredi dernier. Le nom du jeune Libéral originaire de New Richmond n'est pas apparu sur cette liste.

En plein coeur du processus de renouvellement, au début du mois de mars, des médias nationaux ont avancé que l'accession de Steeve Leblanc à la présidence du Conseil permanent de la jeunesse serait le fruit de tractations entre les libéraux et les péquistes. Ces allégations étaient basées sur une source anonyme qui s'était exprimée par courriel. Or, Steeve Leblanc pense que les membres sortants du conseil ont écarté sa candidature pour éviter de se retrouver eux-mêmes pris dans cette histoire.

Toutefois, la vice-présidente du Conseil permanent de la jeunesse, Hélène Dumais, assure que Steeve Leblanc a été jugé comme les autres candidats.

Selon Hélène Dumais, aucune tractation ne s'est faite sur la composition du futur conseil. Elle soutient que tout les membres ont été surpris de l'histoire.

Par ailleurs, Steeve Leblanc n'est pas en reste pour autant puisque le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad vient de le nommer directeur adjoint de son cabinet.

Le jeune originaire de New Richmond avait démissionné de son poste de conseiller spécial du ministre Hamad en mars, au moment où il tentait de récolter des appuis pour devenir membre du Conseil permanent de la jeunesse.

Cet organisme se veut apolitique. Toutefois, c'est le gouvernement du Québec qui en choisit le président, parmi les candidats retenus par le conseil sortant. (CIEU-FM)

Saison difficile en vue

Le prix payé à quai pour le homard de la Nouvelle-Écosse est actuellement de cinq dollars la livre. C'est une baisse de moitié par rapport à pareille date l'an dernier, selon Stewart Lamont, président de la firme néo-écossaise Ferguson's Lobster. Il note que la demande pour le homard vivant en provenance des États-Unis est à son plus bas depuis les 30 dernières années; de 40 à 50 pour cent en-deça de la normale. Le directeur-général de l'Association québécoise de la pêche, Jean-Paul Gagné, anticipe, en conséquence, une forte concurrence sur le marché de Montréal. Du côté du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, les transformateurs de homard ont encore sur les bras une partie de leurs inventaires de 2007, à cause de la faiblesse du marché américain.

Le directeur-général du Orion Seafood Group de Shediac, Peter Kean, anticipe une baisse, à quatre dollars 50 la livre, du prix du homard à quai avec le début de la saison 2008. Jean-Paul Gagné dit espérer que la promotion du homard de la Gaspésie et des Îles, auprès des consommateurs du Québec, ait un effet stabilisateur. Précisons que Stewart Lamont évalue entre 50 et 60 millions de dollars les pertes de l'industrie du homard de l'Atlantique, au cours de la dernière année, à cause de prix payés à quai plus élevés que les prix du marché. (CFIM)

Des crustacés moins chers cette année

Le crabe des neiges de l'estuaire du Saint-Laurent est un peu plus cher qu'en 2007, mais l'offre massive qui découlera de l'ouverture de la zone du sud du golfe du Saint-Laurent, la plus abondante zone ouverte aux pêcheurs de crabe gaspésiens, devrait réduire le prix au début de mai.

Pour le homard, dont la capture débute aujourd'hui en Gaspésie, le prix s'annonce bon pour les consommateurs mais il le sera moins pour les pêcheurs. L'acheteur de homard Raymond Sheehan, de Dégustmer à Grande-Rivière, s'attend à une baisse des prix offerts par ses clients. Il devra faire de même à l'égard des pêcheurs.

«La forte valeur du dollar canadien nous fait perdre de 12 à 14 % au départ, dit-il. En Nouvelle-Écosse, les pêcheurs reçoivent présentement 5 \$ la livre. Dans le Maine, c'est 4,50 \$. J'ai parlé à des clients de Montréal (des épiciers) qui ont des offres à 6 \$, le homard rendu chez eux. Quand le homard de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et des Îles-de-la-Madeleine entrera sur le marché, on devra suivre le prix. Il faut compter, avec le coût du fuel, 1,15 \$ la livre pour le rendre à Montréal. Ceux qui vont payer plus de 5\$ la livre au pêcheur vont perdre de l'argent.» En début de saison l'année dernière, le prix aux pêcheurs tournait autour de 8,50 \$ la livre.

Le prix du carburant affecte les Américains, note M. Sheehan. «Avant de se payer une gâterie de 25 ou 30 \$, le travailleur va remplir son réservoir pour aller à l'ouvrage.»

Crabe

À une semaine du début de la pêche au crabe dans le sud du golfe, Bernard Lacroix, directeur de l'usine E. Gagnon et Fils, de Sainte-Thérèse, près de Percé, n'ose prédire si le prix qu'il

paiera aux pêcheurs de crabe se comparera aux 2,25 \$ la livre payés en 2007. «Le marché est très volatil.»

D'une part, l'Alaska, un grand fournisseur américain de crabe des neiges, offrira 28 millions de livres de plus sur le marché du continent. E. Gagnon et Fils, la plus grosse usine de transformation de crabe au Québec, dirige 90 % des six millions de livres qu'elle traite aux États-Unis.

D'autre part, les pêcheurs de Terre-Neuve captureront neuf millions de livres de crabe de plus ce printemps, pour un total à 120 millions de livres. Ils visent aussi les États-Unis. «Le marché américain peut absorber beaucoup. Il y a eu du crabe sur le marché tout l'hiver, mais il n'y a pas de gros inventaires», note M. Lacroix, conscient que l'économie américaine a ralenti.

Néanmoins, les prix sont bons mais il refuse de prédire ce qu'il versera aux pêcheurs pour les captures qui débiteront dans le sud du golfe vers le 3 mai. «Quand l'offre de Terre-Neuve sera massive, on pourra en dire plus sur le prix.»

C'est surtout l'appréciation d'environ 14 % du dollar canadien entre mai 2007 et maintenant qui coûtera cher. «C'est évident que ça diminue les revenus en dollars canadiens, quel que soit le prix du crabe sur le marché», dit M. Lacroix.

Le crabe pourrait être moins touché que le homard sur le marché américain parce qu'il est vendu congelé, donc un peu moins cher. Le homard gaspésien y est surtout exporté vivant.

Au détail, Maurice Chicoine, propriétaire de la poissonnerie La Coquille, de Caplan, signale que le crabe vivant et le crabe cuit sont respectivement vendus 4,75 \$ et 7,95 \$ la livre. Le homard est vendu 11,95 \$ cuit et 10,95 \$ vivant.

«Ce homard vient de Nouvelle-Écosse. Le prix baissera en début de semaine, entre 8 \$ et 9,50 \$ quand notre homard va rentrer. On achète les prises de trois homardiens mais on attend de voir ce que les grandes usines paieront. On est trop petits pour faire une guerre de prix», dit-il.

Pour le prix de la crevette, les consommateurs sont gâtés. Les quotas de pêche sont très élevés et la compétition internationale est vive. «Le prix n'a pas bougé depuis des années, à environ 8,95 \$ la livre au détail», note Maurice Chicoine.

Des trois crustacés constituant la force des pêches québécoises, c'est la crevette qui est soumise à la plus forte concurrence. Cela explique son prix stable depuis 20 ans et la pluralité de ses destinations d'exportation. En 2008, c'est ce qui sort la crevette d'une crise amorcée en 2006.

Gaétan Denis, copropriétaire de l'usine Crevette du Nord atlantique, de l'Anse-au-Griffon, compte sur le marché européen pour diminuer l'impact de la récession américaine. «On vend 30 % de notre production en Europe, surtout en Norvège, au Danemark et en Suisse, 40 % sur le marché canadien et 30 % aux États-Unis.» Il tient à conserver des débouchés importants chez les Américains, malgré la récession. ([Le Soleil](#))

Un nouvel avion desservira l'archipel Pascan Aviation augmente son offre de services pour les Îles

Le transporteur Pascan Aviation bonifiera prochainement son offre de services pour la clientèle madeleinienne. En effet, on procédera au changement des appareils utilisés présentement pour les remplacer par de nouveaux avions plus spacieux à compter du 10 mai.

Le président et fondateur de la compagnie, Serge Charron, explique que les avions pourront désormais transporter une douzaine de passagers par vol. «Les avions à la base sont conçus avec 19 places. Ils ont été modifiés par une compagnie de Détroit qui a retiré des sièges pour libérer de l'espace pour le transport cargo», précise-t-il. En comparaison, les avions actuels ne pouvaient amener que quatre personnes à la fois. De plus, il sera maintenant possible pour Pascan de transporter 500 livres supplémentaires de marchandise lors de chacun de ses vols.

Serge Charron explique notamment cette décision par l'augmentation des besoins pour le transport des marchandises. Il assure également que les avions seront plus confortables et conserveront la même rapidité pour rallier les différentes destinations. Autre conséquence directe de la hausse de la demande: les avions seront en service pour les Îles tous les jours ouvrables, contrairement à deux jours par semaine actuellement.

La compagnie conservera son itinéraire qui passe par Bonaventure avant de rallier la ville de Québec. «Il y a beaucoup de demandes à partir de Bonaventure, surtout pour la clientèle d'affaires. De plus, toutes les compagnies qui ont utilisé les mêmes corridors qu'Air Canada ont été obligées d'arrêter leurs services; on veut conserver notre spécificité», d'indiquer le président de la compagnie qui opère, depuis l'an 2000, dans l'archipel.

Bien sûr, la question que la plupart des Madelinots se poseront sera à savoir si cette bonification du nombre de sièges disponibles aura des répercussions sur les prix des différents voyages. Selon Monsieur Charron, il est encore trop tôt pour connaître l'affluence précise de la clientèle lors de vols et, par conséquent, il ne peut affirmer si une baisse des tarifs sera envisageable dans un avenir plus ou moins rapproché. (Le Radar)

Québec - La deuxième phase du transfert aux municipalités de la taxe fédérale sur l'essence sera appliquée avec plus de souplesse, a promis vendredi la ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, à l'occasion des assises

Concrètement, son ministère n'exigera pas des municipalités qu'elles produisent un deuxième plan d'intervention pour bénéficier des sommes mises à leur disposition. Elle entend également permettre aux municipalités d'utiliser ces sommes non seulement pour les infrastructures municipales mais aussi pour leur permettre de compléter leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie ou pour assurer la gestion des matières résiduelles.

Le premier ministre Charest avait annoncé, la veille, la prolongation, pour une période de cinq ans, de la quote-part provinciale dans le cadre du transfert de la taxe fédérale, soit de 2010-2011 à 2014-2015. Il s'agit d'investissements supplémentaires de 1,15 milliard de dollars destinés aux infrastructures municipales et au transport en commun.

La ministre Normandeau a aussi annoncé son intention de présenter dans les prochaines semaines un projet de loi pour autoriser les municipalités à lever un droit municipal sur les carrières et sablières. Les municipalités pourront ainsi aller chercher des revenus qu'elle évalue entre 30 et 45 millions \$.

Avant l'ouverture des assises, jeudi, les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont élu le maire de Maniwaki, Robert Coulombe (photo), au poste de président. Les maires de Saint-Jérôme, Marc Gascon, et de Saint-Eustache, Claude Carignan, ont été élus 1er et 2e vice-présidents. (Québec Municipal)

ASSISES ANNUELLES

La ministre des Affaires municipales prend des engagements auprès des élus

Québec, le 28 avril 2008 – C'est en présence de près d'un millier d'élus municipaux que la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales, Mme Nathalie Normandeau, s'est engagée à donner suite à plusieurs demandes formulées par l'Union des municipalités du Québec. D'entrée de jeu, elle a souligné que les messages du maire de Maniwaki et président de l'Union, M. Robert Coulombe, livrés hier à l'ouverture officielle des Assises annuelles, avaient été entendus.

Tout en rappelant l'annonce par le Premier ministre de la prolongation de la contribution provinciale de la taxe sur l'essence jusqu'en 2014-2015, elle a pris l'engagement d'offrir plus de latitude aux municipalités dans le cadre de ce programme. Par ailleurs, elle s'est engagée à se pencher rapidement sur les dossiers suivants : le financement du service 911, les droits sur les carrières et sablières, la problématique des fortes hausses de l'impôt foncier dans certains secteurs et l'occupation du territoire.

La ministre a également souligné l'adoption récente de modifications aux normes du programme Accès Logis Québec qui font suite aux revendications de l'UMQ. Ces dernières se traduisent notamment par une hausse de 10% des coûts de construction prise en compte dans le programme et à un pourcentage additionnel équivalent pour des projets novateurs, entre autres en développement durable. (UMQ)